

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION :

3 JANVIER 2020

DATE D’AFFICHAGE :

3 JANVIER 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 28

Présents : 22

Votants : 23

L’an deux mille vingt, le sept janvier à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : Jean-Michel LEFEBVRE, Claude MAUDUIT, Christelle DERUYE, Christian JONCHERAY, Francis BELLUAU, Jean COCHIN, Alain GALLET, Jean-Claude BOULARD, Aurélie CANET, Gersende CARRION, Jean-Louis CECCANTI, André DELVILLE, Jacques DEZÈRE, Philippe GAGNOT, Céline LE BORGNE, Chrystèle LEFÈVRE, Jean-Louis LE GOFF, Fabienne LHUISSIER, Michel LOUAZÉ, Chantal MOISI, Cécile PÉAN, Guillaume TERTEREAU

Étaient absents excusés :

Michel LUILIER donne procuration à Claude MAUDUIT
Émilie CONSONNI
Isabelle CHAUVIÈRE,
Christelle GUIBERT
Marie NICOLAS
Cécile PLET- -ROL-TANGUY

Secrétaire : Aurélie CANET

M. LEFEBRE débute la séance avec la question habituelle sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Aucune observation, le compte-rendu est adopté à l’unanimité.

1° - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS – COMPÉTENCE OPTIONNELLE « CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC - MAISON FRANCE SERVICES » :

Le Maire informe le Conseil Municipal que les Services de l’État confirment que la compétence de la Communauté de Communes Maine Saosnois « *Construction, entretien et fonctionnement d’équipements culturels et sportifs d’intérêt communautaire et d’équipements de l’enseignement préélémentaire et élémentaire d’intérêt communautaire* », auparavant compétence optionnelle, doit être intégrée au sein des compétences facultatives (cette compétence étant que partiellement exercée par la Communauté de Communes).

De ce fait, la Communauté de Communes se doit d’exercer une nouvelle compétence optionnelle afin que 3 compétences optionnelles figurent dans ses statuts conformément à l’article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales.

Dans cet article du code général des collectivités territoriales, il est précisé que la Communauté de Communes doit exercer, au lieu et place des communes, pour la conduite d’actions d’intérêt communautaire, au moins 3 des compétences citées ci-après :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement,
2. Politique de logement et du cadre de vie,
3. Création, aménagement et entretien de la voirie,
4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
5. Action sociale d'intérêt communautaire,
6. Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8,
7. Eau
8. Création et gestion de maisons de services au public

À ce jour, la Communauté de Communes exerce les compétences optionnelles suivantes :

- Politique de logement et du cadre de vie,
- Action sociale d'intérêt communautaire.

Elle propose de retenir comme 3^{ème} compétence optionnelle « *Création et gestion de Maisons de Services Public – Maisons France Services* », et de transférer la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » en compétence facultative.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. LEFEBVRE, Maire, explique pourquoi la Communauté de Communes Maine Saosnois doit modifier ses statuts et rappelle les différentes formes de compétences prise par la Communauté de Communes.

Il existe 3 formes de compétences :

- ◆ - obligatoires,
- ◆ - optionnelles,
- ◆ - facultatives.

La Communauté de Communes souhaite se positionner si besoin sur la création de nouvelles Maisons France Services mais doit pour cela avoir la compétence.

La Communauté de Communes propose donc de retenir comme 3^e compétence optionnelle « Création et Gestion de Maisons de Services au Public – Maisons France Services » et de passer la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » en compétence facultative, celle-ci n'étant pas exercée complètement.

Le Conseil Municipal approuve les décisions de la délibération n° 2019/142 du Conseil Communautaire en date du 21 novembre 2019 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes Maine Saosnois consistant à :

⇒ Retenir comme 3^e compétence optionnelle « la création et la gestion de Maisons de Services au Public – Maisons France Services ».

⇒ Transférer la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » en compétence facultative.

⇒ Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à engager toutes les démarches nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

2° - MEMBRES DU SYNDICAT D'EAU DU BASSIN DE L'ORNE SAOSNOISE :

Lors de la fusion de nos deux communes de nouveaux membres avaient été élus.

Le contrôle de légalité de la préfecture souhaite que les membres élus des deux anciennes communes soient nommés.

Membres élus de Marolles-les-Braults :

Titulaires : Philippe GAGNOT – Claude MAUDUIT,
Suppléants : Guillaume TERTEREAU – Jean-Michel LEFEBVRE

Membres élus de Dissé-sous-Ballon :

Titulaires : Marie NICOLAS – Corinne PASQUIER
Suppléants : Alain GALLET – Jean COCHIN

Mme PASQUIER ayant démissionné de son mandat de conseillère municipale, il vous est proposé une répartition comme suit jusqu'aux futures élections municipales.

Membres titulaires :

Philippe GAGNOT – Claude MAUDUIT – Marie NICOLAS – Jean-COCHIN

Membres suppléants :

Guillaume TERTEREAU – Jean-Michel LEFEBVRE – Alain GALLET

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nomination des membres suivants au Syndicat du Bassin de l'Orne Saosnoise.

Membres Titulaires :

**Claude MAUDUIT,
Philippe GAGNOT,
Jean COCHIN,
Marie NICOLAS**

Membres Suppléants :

**Jean-Michel LEFEBVRE,
Guillaume TERTEREAU,
Alain GALLET**

3° - RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC SIDPEP 2018 :

Ces rapports ont été approuvés par le Comité Syndical du 27 novembre 2019 et doivent être soumis à votre approbation (*voir en annexe les différents rapports*).

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport sur la qualité de l'eau et le prix du service public SIDPEP 2018.

4° - SUBVENTION PAROISSE DE MAROLLES-LES-BRAULTS – ANNÉE 2020 :

Courrier du Père Christian LE MEUR

Montant : 479,86 €/ an

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte de verser l'indemnité de gardiennage à l'Association de la Paroisse de Marolles-les-Braults.

L'indemnité étant fixée par l'État, le montant de 479,86 € est arrêté au titre de l'année 2020.

5° - TRAVAUX RUE DE COURGAINS

Planning des travaux :

⇒ À compter du 6 janvier jusqu'en avril 2020 : Eau (*Syndicat d'eau de Rouessé-Fontaine*)

⇒ D'avril 2020 à juillet 2020 : Assainissement (*Commune*)

⇒ À partir de septembre : Aménagement (*Commune*)

Un courrier a été envoyé aux habitants de la rue pour les informer du planning à venir. M. BOUDIER travaille sur le dossier pour notre partie (*assainissement & aménagement*).

Dès qu'une première esquisse nous sera présentée nous proposerons aux habitants une réunion publique pour échanger.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL :

M. LEFEBVRE explique le planning des travaux qui s'étaleront sur une année.

◆ **Syndicat d'Eau de Rouessé-Fontaine pour l'Eau,**
◆ **Stéphane BOUDIER sera « assistant à Maîtrise d'Ouvrage » pour l'assainissement et l'aménagement.**

Un plan topographique avec données IGN sera demandé au Cabinet GUILLERMINET.

Une étude sur la faisabilité d'un raccordement sur les canalisations de la future création « Sarthe Habitat » sera réalisée.

Une réunion publique sera organisée pour les habitants de la rue de Courgains et de la rue Mohain car une réorganisation complète de la rue est nécessaire pour la sécurité des habitants.

Une note sera envoyée aux habitants pour les informer de la possibilité de se raccorder au réseau gaz durant les travaux.

M. Jean-Claude BOULARD interpelle M. LEFEBVRE sur le financement de cette opération.

M. LEFEBVRE explique qu'une estimation « à la louche » a été faite mais que les montants définitifs ne pourront être donnés qu'après les appels d'offres.

Nous espérons également pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau puisque notre appel d'offres pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de réaliser notre « diagnostic assainissement » a été lancé.

D'autres demandes de subventions vont être déposées.

6° - VÉHICULES ÉLECTRIQUES :

Les véhicules sont à la disposition des élus, des agents et des particuliers.

Une fiche d'information explicative sera à la disposition de tous à l'intérieur du véhicule (*voir fiche en annexe*).

Nous vous proposons de venir vous renseigner en Mairie.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL :

Les véhicules sont mis à la location depuis le début janvier 2020. Les élus et le personnel municipal utilisent ces véhicules pour se rendre en formation ou pour toute activité liée à leur rôle représentatif de la Commune.

M. LEFEBVRE souhaiterait mettre à disposition ces véhicules au réseau « Réso'Ap » (en partenariat avec C.A.S.C.AD.E) pour favoriser la mobilité de certaines personnes.

Pour info : « Réso'Ap » est une association chargée de mettre en relation des personnes bénévoles pour accompagner (*avec pour l'instant leur véhicule*) d'autres personnes n'ayant pas de mobilité (*pour faire des courses, aller chez le médecin ou autres...*). L'intérêt pour les bénévoles serait d'avoir un véhicule à leur disposition pour éviter des frais personnels.

Une question est à l'étude pour l'entretien intérieur et extérieur des véhicules. Qui pour entretenir ?

Nous allons nous rapprocher de M. GUERANGER (U Express) pour étudier un partenariat.

7° - RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS :

Comme les autres années nous vous proposons un paiement.

Pour rappel en 2015 :

➤ Par bulletin individuel :	1,72 €/bulletin
➤ Par feuille de logement :	1,13 €/feuille
➤ Forfait pour les deux ½ journées de formation :	40,00 € pour 8 heures
➤ Prime :	250,00 €
➤ Essence/Gasoil :	50,00 €

Nous avons besoin de 5 agents recenseurs. 4 ont été recrutés pour l'instant.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir pris connaissance des tarifs de 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les chiffres suivants :

⇒ Bulletin individuel :	1,90 €
⇒ Feuille de logement :	1,30 €
⇒ Forfait pour 2 ½ journées de formation :	56,00 €
⇒ Prime fixe :	250,00 €
⇒ Carburant :	90,00 €

8° - ACQUISITION FOUR À CHANVRE :

M. et Mme Stéphane LEROUX nous ont informés de leur volonté de vendre à la Commune de Marolles-les-Braults, le four à chanvre situé au lieu-dit « Les Rues » sur une surface de terrain de 260 m² environ pour la somme de 5 000 €.

Le Conseil Municipal et moi-même étant attachés au patrimoine de la Commune, j'ai donné mon accord de principe à M. et Mme LEROUX.

Les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au prochain budget 2020.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. LEFEBVRE indique que ce four est « carré » et qu'il en existe peu. On trouve plus souvent des fours « ronds ».

C'est une pièce du passé, qui fait partie de l'histoire de la région et que cela serait dommage qu'il soit démoli.

La Commune se portera acquéreur, c'est un engagement de M. LEFEBVRE qui estime que la Commune a acheté par le passé des bâtiments (*plus vieille maison de Marolles-les-Braults*) qui pour l'instant n'ont pas montré leur utilité.

M. Jean COCHIN indique que la toiture sera à refaire.

M. André DELVILLE estime que la Commune pourra revaloriser ce four à chanvre.

M. Claude MAUDUIT énumère certaines acquisitions qui ont été utiles pour valoriser certains aménagements :

- Maison « Richard » → podologue,
- Maison « Tertereau » → Rond-point au niveau de SARREL,
- Maison « Charbonnier » → Rond-point au niveau de la Cidrerie,
- Ancienne Salle des Fêtes → futur projet Sarthe Habitat

M. Philippe GAGNOT informe le Conseil Municipal que la porte de ce four est ouverte et que la responsabilité de la Commune serait engagée si des personnes se blessaient ou si des personnes mal intentionnées volaient le plafond.

Bornage en sus.

Nous allons étudier la possibilité de subventions par la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal approuve et accepte à l'unanimité l'acquisition de ce four à chanvre pour la somme de 5 000 €. Il autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer les actes correspondants.

9° - RESTES À RÉALISER – ANNÉE 2019 :

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les dépenses signées en 2019 mais pas encore réglées (voir tableau joint).

Cela permet le paiement de ces factures avant le prochain budget.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les restes à réaliser 2019 et décide de les inscrire au budget 2020.

10° - QUESTIONS DIVERSES :

☐ - **Courrier riverains de la rue de Mamers**

M. LEFEBVRE fait part du courrier reçu des habitants de la rue de Mamers indiquant leur mécontentement d'avoir déplacé les conteneurs de tri.

Nous ne pouvons pas parler d'une pétition puisqu'elle ne comporte que des signatures sans nom, prénom, adresse.

M. LEFEBVRE explique que cela libère des places de parking, qu'il n'était pas possible de les positionner ailleurs sur la place à cause du cheminement des enfants qui se rendent à l'école privée (*trop dangereux*).

Le personnel municipal poussera les conteneurs pour un remplissage maximum et relèvera les sacs.

Attention, les sacs seront vérifiés, une amende de 68 € sera émise à l'encontre de toute personne dépositaire.

Pour l'instant 3 systèmes de collecte différents :

- Mamers,
- Bonnétable,
- Marolles-les-Braults,

mais harmonisation dans le futur avec la possibilité d'un ramassage en porte à porte.

☐ - **Courriers au Père Noël :**

Un goûter et distribution de petits jeux auront lieu le **samedi 25 janvier 2020** à la Mairie pour environ 40 enfants.

☐ - **Borne Camping-car :**

La borne camping-car sera installée pour le printemps, nouvelle borne de chez TRIGANO, fonctionnant avec une carte bleue. Cette borne en démonstration lors de l'Assemblée des Maires de France en novembre 2019 a été négociée par M. LEFEBVRE à un prix très intéressant. Ce sera une borne test.

Aire de stationnement pour 4 à 5 camping-cars avec accès à l'eau et à la vidange – pas d'électricité. Borne répertoriée dans les journaux spécialisés avec possibilité de découvrir notre canton.

Essaimage effectuera la maçonnerie, support de cette borne, après réception du gabarit.

☐ - **Rapport du conciliateur M. Roland BILHEUX :**

- 61 dossiers traités
- 45 terminés (38 réussis – 7 en échec).

A compter du 1^{er} janvier 2020, la conciliation est obligatoire pour limiter les actions en justice.

☐ - M. Philippe GAGNOT souhaite connaître le fonctionnement des volets roulants de la résidence des Feuillantines en réhabilitation (*solaire, sur batterie...*).

M. Claude MAUDUIT propose de passer et de poser la question aux ouvriers.

☐ - M. Jean COCHIN informe le Conseil Municipal que la rénovation du calvaire de Dissé-sous-Ballon pose problème. Une réclamation auprès d'Essaimage sera engagée.

☐ - M. Jean-Claude BOULARD note un problème sur l'éclairage public entre le n° 60 et n° 66 de la rue de Mamers. L'entreprise CITÉOS a été avertie, mais avait un problème de nacelle.

Il précise également qu'il faudrait enlever les écorces dans les parterres de la rue Paul Chevalier et les remplacer par du « Miscanthus ».

☐ - Revoir les parterres devant le magasin d'optique.

☐ - Céline LE BORGNE remercie pour les illuminations de Noël sur Dissé-sous-Ballon, les usagers sont contents.

☐ - Problème d'éclairage place Coutard.

☐ - M. Jacques DEZÈRE informe le Conseil Municipal du problème de l'éclairage public dans la résidence du Joncheray.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le sept janvier deux mille vingt.

Suivent les signatures.

J.M. LEFEBVRE,

C. MAUDUIT,

Ch. DEROYE,

Ch. JONCHERAY,

F. BELLUAU,

J. COCHIN,

A. GALLET,

J.C. BOULARD,

A. CANET,

G. CARRION,

J.L CECCANTI,

A. DELVILLE,

J. DEZÈRE,

Ph. GAGNOT,

C. LE BORGNE,

Ch. LEFÈVRE,

J.L LE GOFF,

F. LHUISSIER,

M. LOUAZÉ,

Ch. MOISI,

C. PÉAN,

G. TERTEREAU